

**Décision directe**

**Licence microsoft 365 business**

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, donnant délégation au Maire de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de s'abonner à MICROSOFT 365 BUSINESS STANDARD,

**DÉCIDE**

De souscrire un abonnement de 12 mois à Microsoft 365 Business standard pour 4 licences pour un montant de 504.00 € HT soit 604.80 € TTC et d'un forfait de prestation d'un montant de 49.00 € HT soit 59.80 € TTC avec MSI (SOLUTIONS INFORMATIQUES ET TELECOM 15 rue Jules Lammens à MONS EN BAROEUL (59370).

L'engagement de la solution s'étend sur 12 mois avec reconduction tacite pour une même période que la période initiale à compter du 12 avril 2023.

Fait à Waziers, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Laurent DESMONS



Conformément aux dispositions de l'article L.2122\_23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.